



Communauté de  
Communes du  
Pays de LUMBRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE**  
**COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°14-10-87

L'an deux mil quatorze, le lundi 27 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 17 octobre 2014.

**Présents :**

Mesdames HANOT C. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. (pouvoir de P. POULAIN) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; BERQUEZ M.L. (pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BOIN E. ; LEMAIRE C.  
Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames LHERMITTE M.P. ; POULAIN P. (donne pouvoir à E. RITAINE) ; DOURIEZ D. (donne pouvoir à F. SAGNIER) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ;  
Messieurs DUWAT A. ; WALLET B. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; FOURRIER B. ;

**Absents :**

Madame POURCHEL I.

Monsieur Gérard-Alexandre FRANQUE est élu secrétaire.

**OBJET : SUBVENTION AUX ECOLES DE MUSIQUE**

Chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres verse aux écoles de musique du territoire (Alquines, Dohem, Esquerdes et Lumbres), une subvention d'un montant global de 3.714 € répartis comme suit :

- Un forfait de 304 € par école (1.216 €)
- Le solde réparti en fonction du nombre d'élèves inscrits, soit 18,47 € par élève.

Plusieurs familles issues des communes de l'ex CCRAVH, dont les enfants sont inscrits à l'école de musique d'Ardres ou de Guînes, ont sollicité la CCPL afin qu'elle contribue aux frais d'inscription élevés réclamés par la CC des 3 Pays, ces familles étant aujourd'hui à l'extérieur de son périmètre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer aux écoles de musique d'Ardres et de Guînes le même principe de subvention que celle évoquée précédemment.

*La liste des élèves issus de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, inscrits aux écoles de musique d'Alquines, d'Ardres, de Dohem, d'Esquerdes, de Guînes et de Lumbres, sera réclamée en début d'année à chacune des écoles de musique afin de déterminer les montants à attribuer.*

*Ces montants seront inscrits au BP aux comptes 6574 et 657341.*

Pour extrait conforme.  
Le Président,

